

L'EFFET

Voilà six mois bientôt que l'arrangement conclu au Japon par Phon. R. Lemieux est entré en vigueur.

C'est aux fruits qu'on peut juger l'arbre!

Et si l'on juge de cette oeuvre par les résultats produits, on constate forcément que, depuis le commencement de cette période, tout malais a disparu en Colombie-Anglaise.

Les choses ont repris leur état normal; on n'entend plus de plaintes; le marché du travail a repris son état normal et la population est satisfaite.

Ne valait-il pas mieux envoyer là un de nos jeunes ministres, habile et zélé plutôt que de dénoncer un traité, ce qui n'eut pas réglé le problème asiatique et nous eût fait perdre le fruit d'années de travail et d'efforts commerciaux.

Sir Wilfrid Laurier a fait là encore preuve de son admirable prescience de notre état national. Profitant des privilèges que nous assurait notre autonomie, il a été droit au but et a discuté de nation à nation ce qui intéressait le Japon et le Canada.

Les concessions qu'il a obtenues lui ont été données de plein gré par le Japon qui a engagé sa parole d'honneur.

Le Canada n'a pas eu, d'un autre côté, à se délier de la parole donnée dans un traité solennel.

Ce sont des points acquis dans la vie d'une nation, d'une jeune nation qui ne sera respectée qu'en faisant un usage sobre, raisonné et loyal de SA PLUS COMPLETE AUTONOMIE.